



PRÉFET PREFIGURATEUR DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS - PICARDIE

REFORME TERRITORIALE DE L'ETAT

Compte-rendu de la quatrième réunion de l'instance informelle de dialogue

Nord-Pas-de-Calais – Picardie

le 8 septembre 2015 15h00 à 17h00 - Préfecture du Nord - salle Erignac- Lille

Ordre du jour :

- 1 - Introduction - Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- 2 - Les grands axes du projet de préfiguration
- 3 - Exposés des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- 4 - Information sur la période en cours
- 5 - Les travaux à venir
- 6 – Accompagnement RH
(la présentation correspondante a été fournie aux participants le 9 septembre)

Monsieur le Préfet indique que dans le cadre de la réforme, le travail est continu au sein de l'État territorial et avec les élus. L'installation prochaine des nouvelles régions ainsi que la réforme de l'Etat territorial impliquent naturellement d'accompagner les personnels. Il faut donner de la signification et de la structure aux appareils publics. L'État doit être un Etat stratège, garant de l'équilibre entre les territoires et partenaire de l'ensemble des collectivités territoriales.

La nouvelle configuration de l'instance de dialogue informelle comprend désormais les directeurs préfigurateurs nommés en conseil des ministres du 31 juillet et non plus les binômes de directeurs régionaux.

Monsieur le Préfet présente le calendrier prévisionnel de la période à venir.

Après la première phase d'élaboration des projets, la deuxième phase voit la traduction des arbitrages gouvernementaux, avec les lettres de missions adressées aux préfigurateurs, la réalisation des micro-organigrammes et des projets d'organisation.

La phase 3 verra la mise en œuvre des dernières décisions gouvernementales et l'installation des nouvelles structures.

En terme de dialogue social, les comités techniques et les CHSCT seront réunis, y compris en préfecture.

Monsieur le Préfet propose à **Anne-Lorraine LATTRAYE**, directrice de projet, de commenter le point 6 de la présentation sur l'accompagnement RH en détaillant les mesures qui sont mises en place et proposées.

Monsieur le Préfet propose ensuite de commencer le temps d'échange par une présentation de la part des directeurs préfigurateurs.

DRFiP – Bernard PINEAU :

L'enjeu porte principalement sur la mise en place de la nouvelle pairie régionale. Des rencontres ont eu lieu entre les services des 2 régions.

Les services financiers seront installés au siège de la région et donc probablement à Lille, sauf si les élus en décident autrement.

La pairie de Lille, à partir de janvier 2016, procédera à la clôture de la gestion 2015 de la région Nord-Pas-de-Calais et assurera la gestion comptable de la nouvelle région. L'équipe subsistante de la pairie de Picardie devrait travailler encore au 1er trimestre 2016 pour assurer la clôture de la gestion 2015 de la région Picardie

La réforme aura aussi des impacts sur les effectifs en charge du contrôle budgétaire, des affaires économiques et de la politique immobilière de l'État.

Des transferts d'emploi correspondant au transfert de charges interviendront entre la direction de la Somme et celle du Nord.

Les agents concernés d'Amiens bénéficient d'une garantie de maintien à la résidence.

Des dispositifs de formation accompagneront les reconversions professionnelles nécessaires.

D'ores et déjà, des entretiens collectifs et individuels ont permis à certains agents d'être repositionnés dans d'autres services.

Concernant le dialogue social, des comités techniques locaux auront lieu en octobre dans chacune des directions.

Rectorat - Catherine VIEILLARD :

Est créée une fonction de recteur de région académique, lequel bénéficiera de pouvoirs propres pour une mise en cohérence des politiques éducatives. La future région comprendra 2 circonscriptions académiques et des instances nouvelles seront créées : un comité régional de l'Education nationale remplacera le Conseil académique de l'Education nationale, ce qui supposera de modifier la loi.

Le recteur de région académique sera positionné à Lille et disposera d'un service des affaires régionales. Les textes sont en cours d'élaboration.

ARS – Sylvain LEQUEUX :

La future ARS comprendra 8 directions : une direction aux affaires générales, une seconde à la sécurité sanitaire et environnementale, une direction de la prévention et de la promotion de la santé, une direction de l'offre de soins, une direction médico-sociale, des fonctions support seront organisées autour d'une direction des ressources humaines et enfin une direction du pilotage interne.

L'objectif est de faciliter le regroupement avec une organisation régionale sur les deux villes de Lille et Amiens, une mission organisée sur l'ensemble des sites ainsi que des collaborateurs de proximité sur 7 sites.

Les projets immobiliers affichés sont de regrouper les 3 sites maintenant des « effectifs socles » en-deçà desquels le Directeur général ne descendra pas.

Des directeurs préfigurateurs pour chacune des 8 directions seront nommés.

Le dialogue est très constructif avec les organisations syndicales. Leur avis est attendu sous 30 jours puis le comité d'agence sera réuni à la mi-octobre.

Ensuite un directeur et un directeur adjoint seront nommés sur chaque direction.

Un séminaire pour l'encadrement est prévu début janvier 2016.

En matière d'accompagnement de la conduite du changement, une cellule d'écoute et d'accompagnement se déplace sur chacun des deux sites (au mois de juin 70 % des agents avaient pu être audités).

Le plan d'accompagnement se décline autour de deux axes : la préparation et la mise en œuvre, et un dispositif d'évaluation co-construit avec les représentants du CHSCT.

DIRECCTE – Jean-François BENEVEISE :

La DIRECCTE souhaite un équilibre entre les deux structures par un travail sur les spécialisations : Lille sera spécialisée sur les filières économiques et Amiens sur le champ emploi-formation.

L'équipe projet a été constituée et comprend : le Codir Nord-Pas-de-Calais, le chef du pôle 3E de Picardie et deux directeurs d'Unité Territoriale (Oise et Valenciennes).

Trois réunions sont programmées dans le mois qui arrive, afin de mener la réflexion avec les chefs de service et de construire la projection au 1er janvier 2016 et préparer celle de 2018. Une position sera prise à la mi-octobre, suivie d'une présentation inter CODIR, pour discussion avec les représentants du personnel.

Une première réunion avec l'encadrement intermédiaire a lieu le vendredi 11 septembre.

Sur le plan du dialogue social, un inter CTSD a déjà eu lieu en juillet. Des réunions d'instances communes inter CHSCT et inter CTSD sont programmées de septembre à la fin de l'année 2015.

DRAC – Marie-Christiane DE LA CONTE :

Il y aura un maintien des deux sites avec une coloration patrimoine à Amiens et une coloration création artistique et action culturelle à Lille, avec un état-major à Lille.

Le chef de chacun des pôles sera basé là où se trouve le pôle mais des équipes de proximité seront maintenues auprès des territoires.

Une équipe projet a été créée, constituée des 2 Codir actuels Nord-Pas-de-Calais et Picardie : directrices, directeurs adjoints, secrétaires générales, ainsi que du chef du pôle patrimoines de Picardie, du chef de pôle de l'action culturelle de Nord Pas-de-Calais et du conseiller musique du Nord-Pas-de-Calais.

Cette équipe s'est réunie le lundi 7 septembre avec comme objectif de définir un calendrier avec des groupes de travail par métiers (28 réunions sont programmées jusque mi octobre).

DRAAF – Antoine LEBEL :

De nombreux échanges ont eu lieu avec les organisations syndicales.

Différentes assemblées générales ont été tenues sur les deux sites d'Amiens et de Lille. Une équipe projet a été constituée comprenant les deux Codir et les 6 chefs de services préfigurateurs.

L'organisation avec deux sites prévoit une spécialisation plutôt végétale sur Amiens et plutôt animale sur Lille.

Le fonctionnement se fera en deux temps : une réflexion sur la revue des missions pour les deux DRAAF actuelles, puis des travaux avec les secrétaires généraux.

DRJSCS – André BOUVET :

La création d'une DRDJSCS, décision du conseil des ministres du 31 juillet, implique un nouveau départ. Il faut donc maintenant mener la fusion des deux régions et y associer, en un seul service, l'équipe départementale d'Amiens.

Le 7 septembre, le directeur a rencontré l'ensemble des personnels des trois entités et une équipe projet se réunira le 14 matin.

Concernant le dialogue social, les trois comités techniques se réunissent déjà. Un premier CT commun est prévu fin septembre puis un second fin octobre.

Un chantier pour le dialogue de gestion a été lancé afin de préparer l'exercice 2016.

Le siège sera basé à Amiens avec la fonction d'état-major ainsi qu'un certain nombre de fonctions d'appui. Le pôle social et formation sera à terme basé à Lille. Un regroupement immobilier concernant le site d'Amiens est en cours.

DREAL – Yann GOURIO :

La DREAL a mis en place un schéma de polarisation partiel sur les deux sites de Lille et Amiens, avec un service entier sur Amiens (eau, biodiversité, paysage et environnement) et le positionnement du pôle support intégré pour l'ensemble de la zone administrative sur la partie gestion des payes à Amiens également. Un service sera positionné entièrement à Lille (énergie, climat, aménagement), les autres services métiers seront sur les deux sites Lille et Amiens.

Un Codir commun (le 5ème) a été réuni à la fin du mois d'août 2015. Les binômes de chefs de service y ont présenté leurs projets. Le directeur préfigurateur a officialisé l'équipe projet composée des chefs de services pressentis, et l'organisation de la future direction avec un directeur et des directeurs adjoints sur Lille ainsi qu'un directeur adjoint sur Amiens.

Les membres de l'équipe projet travaillent avec les services entre le 31 août et le 15 septembre 2015. Des séminaires par service ont lieu pendant cette période pour détailler les organisations fines de travail sur la base des macro-organigrammes.

Une attention particulière est portée au traitement équivalent des agents entre Lille et Amiens et à leur bonne association aux travaux.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance des organisations syndicales et à l'ensemble des agents des deux directions.

Le 22 septembre aura lieu un CT commun et le 8 octobre un CHSCT commun.

Monsieur le Préfet :

Concernant les directions interrégionales, la Protection judiciaire de la jeunesse a la volonté de calquer la direction régionale sur la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie.

Ce n'est pas le cas pour la DIRNord qui resterait sur une gestion à deux régions.

La DIRMer s'oriente également vers les deux régions.

Concernant la mise en place du nouveau SGAR, un gain en effectifs est souhaité par les administrations centrales et une circulaire d'instructions sur le travail à entreprendre est attendue.

FSU - Pascale VERNIER :

L'enseignement agricole est-il impliqué dans la préfiguration à la DRAAF ?

DRAAF – Antoine LEBEL :

Tous les services sont dans l'équipe projet pour définir le projet d'organisation.

Solidaires - Tahar BEN REDJEB :

Concernant l'organisation du futur SGAR y aura-t-il une organisation bi-site ?

Monsieur le Préfet :

Il n'y aura qu'un seul secrétaire général qui sera basé à Lille : nous avons pensé à un bi-site dans un premier temps mais la cohérence du SGAR nécessite la proximité du siège du conseil régional. Cependant une petite antenne pourrait rester sur Amiens, notamment pour la gestion des dossiers européens et la gestion des ressources humaines avec la plate-forme RH, pendant une durée provisoire non encore connue.

FSU - Pascale VERNIER :

Comment les services de l'État vont-ils travailler avec la métropole lilloise ?

Monsieur le Préfet :

Il y a trois sujets :

- La métropolisation
- Le regroupement communal
- La réforme régionale

La métropole européenne de Lille est consacrée par le législateur. Le travail avec la métropole se poursuivra comme avec les autres collectivités territoriales. En particulier le contrat de plan Etat Région est signé

également par la MEL.

Des politiques permettant des équilibres du territoire et des politiques de dynamique économique seront conduites avec des moyens considérables, y compris des moyens intellectuels. D'où l'intérêt d'avoir une conception régionale de l'ensemble des politiques par exemple : la COMUE se met en place au sein de la métropole européenne de Lille et les 3 universités ainsi que la Catho se réuniront demain. Après-demain, il faudra une réunion plus vaste incluant la Picardie.

Le rôle de l'Etat sera de rétablir et d'assurer les équilibres territoriaux. C'est une des grandes missions de l'Etat dans ses principes d'égalité, d'uniformité et de développement économique.

Il sera dans un deuxième temps nécessaire de se réunir pour constituer un projet de service régional de l'Etat.

CFDT - Hubert DELESALLE :

L'INSEE sera-t-il installé en bi-site ?

Monsieur le Préfet :

L'INSEE applique comme les autres directions régionales les décisions d'organisation du gouvernement et comportera des services sur les deux villes. Les fonctions stratégiques d'action régionale et de pilotage seront en particulier placées auprès du directeur régional, au siège situé à Lille. Le directeur régional sera invité à la prochaine réunion.

CFDT - Hubert DELESALLE :

Pour la DRFiP, que va-t-il se passer pour le service administratif de la gestion de personnel et paie ?

DRFiP - Bernard PINEAU :

La réflexion est en cours. Il faut attendre que les discussions interministérielles se déroulent afin de préciser les conséquences des décisions prises. Mais pour le moment les services de liaison rémunération resteront ce qu'ils sont en lien avec le Rectorat.

CFDT - Claudie JOUVENOT :

Quel sera le devenir des CROUS ? Y aura t-il une fusion ?

Rectorat - Catherine VIEILLARD :

Il est prévu qu'il n'y ait qu'une seule direction avec une antenne.

FO - André CLETY :

L'inquiétude des agents dans les services est très importante. Les changements sont très complexes et le mieux serait pour les prochaines réunions d'avoir les documents en amont. A quoi sert l'étude d'impact à rendre pour le 31 octobre ?

Est ce que chaque direction fera les micro-organigrammes comme elle le souhaite ou certaines choses seront-elles imposées?

Monsieur le Préfet :

Face à l'inquiétude, il faut considérer que sur les aspects économiques, il y a plutôt une dynamique favorable à la grande région. Dans l'administration, la plus grande lisibilité des structurations entreprises et un accompagnement individualisé des agents sont nécessaires. Monsieur le Préfet rappelle son attachement fort à la mise en place de cellules d'écoute.

Au-delà de l'évolution des structures, il y a l'application des principes d'équité et de présence sur le territoire. La présentation qui a été faite est une présentation équilibrée. Le choix du gouvernement est d'engager la réforme avec des mobilités fonctionnelles et des mobilités géographiques choisies.

Le changement est en outre suivi par les administrations centrales et les inspections : c'est une garantie. Très peu de fonctionnaires sont en réalité impactés (moins de 2%) par la réforme.

CFDT - Catherine STEENKISTE :

Quel est le fonctionnement des cellules d'accueil individuelle ?

DRAC – Maire-Christiane DE LA CONTE :

L'accueil se fait sur rendez-vous de manière individualisée.

DRJSCS – André BOUVET :

Les dispositions ont été communiquées par note de service. La professionnalisation des les conseillers mobilité-carrière a été renforcée.

DREAL – Yann GOURIO :

Le dispositif de cellule d'écoute comprend une vingtaine d'écouterants volontaires issus de chaque DREAL et formés à l'écoute personnalisée. La cellule a été mise en place fin août mais il n'y a eu aucune demande à ce jour.

DIRECCTE – Jean-François BENEVEISE :

Un conseiller mobilité-carrière est présent sur l'ensemble de la région. Une cellule d'écoute est tenue par une personne du secteur RH avec des permanences et le concours des assistantes sociales et d'un médecin de prévention.

DRAAF – Antoine LEBEL :

Les 2 secrétaires généraux et l'assistante sociale sont mobilisés dans le cadre d'une cellule d'écoute.

DRFiP – Bernard PINEAU :

Tous les personnels concernés en Picardie ont été reçus individuellement par le service RH.

CFDT – Claudie Jouvenot :

L'éducation nationale présente une situation atypique. Le dispositif retenu est celui d'une coopération renforcée, de non fusion. Des mutualisations et des spécialisations sont-elles cependant prévues ? Le dialogue social est compliqué du fait du nombre de réunions.

Rectorat – Catherine VIEILLARD :

Il n'y a pas de projet de mutualisation ou de fusion de services entre Lille et Amiens. La première urgence est la carte des formations. Le comité régional académique sera la réunion des deux conseils de direction. A terme on peut imaginer que si une mutualisation inter services ou interacadémique est intéressante, cela pourrait se faire mais il faudrait une modification législative. La non fusion implique en effet que les instances se réunissent sur les deux territoires.

Solidaires - Tahar BEN REDJEB :

Comment sera-t-il possible de finaliser les études impact RH avant le 31 octobre ?

Est-ce que les directions régionales seront amenées à évoluer encore pendant la période triennale ?

Aucune information n'est donnée concernant les mobilités fonctionnelles.

Quelle gouvernance des futures grandes directions régionales : quel sera le statut des nouveaux chefs de services ou de pôles ?

Quel devenir des fonctions support ?

Quels seront les effectifs à court et moyen termes (2/3 des réductions d'effectifs sont prévues en direction régionale) ?

Monsieur le Préfet :

Tout doit être clair en terme d'organisation au 1er janvier 2016, pour une organisation cible à atteindre au 31 décembre 2018 : c'est tout le travail des mois qui viennent, d'où l'importance des concertations locales. Mais la mise en application effective se déroulera jusqu'au 1er janvier 2019.

La négociation sur les réductions d'effectifs se fera dans le cadre du dialogue de gestion pour 2016. Elle sera unique pour la première fois par direction régionale sur le nouveau périmètre.

CFDT - Hubert DELESALLE :

La chambre régionale des comptes sera-t-elle impactée ?

Monsieur le Préfet :

Non, et elle restera à Arras.

CFDT - Hubert DELESALLE :

Quels sont les états majors qui resteront à Amiens ?

Monsieur le Préfet :

Il y aura la DRAAF et la DRDJSCS.

Solidaires - Tahar BEN REDJEB :

Concernant le dialogue social, vous avez la possibilité de convoquer des CT et CHSCT interministériels de façon formelle. Comptez-vous le faire ?

Monsieur le Préfet :

Pour les sujets de mutualisation et tous les sujets transversaux, nous devons d'abord attendre la circulaire sur l'organisation du SGAR, notamment dans le cadre de la modernisation de l'action publique car toute la mutualisation se fera par son intermédiaire. Ensuite, les consultations auront lieu comme ailleurs.

Monsieur le Préfet remercie les participants, propose une nouvelle réunion avant la fin de l'année et clôt la réunion.